

Enfin une loi pour encadrer les mutuelles

La loi va encadrer le fonctionnement des mutuelles de santé au Congo. C'est un aboutissement, et un point de départ.

● **Interview : Philippe LERUTH**

L'Assemblée nationale devait voter, ce vendredi, un texte, qu'elle avait déjà approuvé article par article. Sans tapage. L'adoption de la loi sur les mutuelles de santé, déjà avalisée par le Sénat il y a plus de deux ans, n'en est pas moins une étape essentielle pour les mutuelles de santé en République démocratique du Congo (RDC).

« Cette loi définit la mutuelle de santé. Elle en balise le champ, fixe des conditions et des normes d'agrément. Elle prévoit aussi un financement des fédérations de mutuelles de santé par l'État », explique le Tournaisien Luc Dusoulier, responsable de l'ASBL Solidarité Santé Sud, liée à l'Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes, et partenaire, en RDC, de l'ASBL CGAT (Centre de gestion et d'accompagnement technique des Mutuelles de Santé).

La loi va-t-elle fonder le système de santé en RDC ?

C'en était une condition nécessaire, mais pas suffisante. Elle fixe comme objectif l'adhésion obligatoire de la population à une mutuelle. Cela ne se fera que de manière progressive : les mutuelles ne regroupent que 600 000 affiliés, sur un total de près de 80 millions de Congolais. Dans l'immédiat, il faut rédiger

des directives d'application de la loi. Puis former des cadres, en lien avec le Programme national d'appui à la Protection sociale, dirigé par le D^r Anatole Mangala, naguère en charge de la promotion des mutuelles. À la fin 2015, des chefs de division provinciaux de la Prévoyance sociale, qui auront pour tâche d'agréer les mutuelles, ont bénéficié d'une formation financée par la MatMut, la plate-forme commune des Mutuelles belges.

La promotion de la santé s'inscrit dans le cadre de la protection sociale en RDC...

Depuis deux ans, la présidence et le gouvernement ont mis sur rails une réflexion sur la protection sociale au Congo. Un conseil, qui associe 14 ministres, a été chargé de définir une vision et une stratégie de protection, et préparer sa mise en œuvre. Un

document, débattu dans chaque province puis approuvé lors d'une Table ronde, à Kinshasa, balise quatre axes : la santé ; l'enfance ; le troisième âge ; et les personnes dépendantes. Il vise à assurer d'ici à 2030 un financement à 100 % congolais de la protection sociale. Le texte a été présenté aux partenaires de la RDC. Il va être soumis au Conseil national du travail. Et revenir en juin au conseil des ministres.

Reste aux mutuelles à s'accorder avec des institutions de soins...

Il faut d'abord améliorer l'offre de soins de qualité : la norme minimale de l'Organisation Mondiale de la Santé est d'un contact médical par an et par personne ; au Congo, on en est à 0,4, et, dans certaines provinces, à 0,1. Les gens ne se font pas soigner pour des motifs financiers ou culturels, ou en raison du manque de qualité des soins, ou de la pénurie de médicaments : en Afrique, il y aurait 80 % de médicaments périmés. Ou sans principe actif. Il faut ensuite consolider ce qui existe. Améliorer la couverture, là où les mutuelles sont présentes : Kinshasa, le Bas Congo, l'Équateur, le Nord et le Sud-Kivu. Y montrer que la démarche mutuelliste est crédible et possible. Puis les étendre, dans le cadre de la loi. ■

Un sujet de débat à Tournai

Envie d'en savoir plus ? Le mardi 7 juin, à 20 heures, à la Maison internationale, quai des Salines,

11, à Tournai, Luc Dusoulier et Élodie Muzigirwa, chef de cabinet adjointe du ministre congolais des Affaires Sociales aborderont la protection sociale et la couverture universelle en santé en RDC

Moïse Katumbi autorisé à se soigner à l'étranger

Inculpé d'atteinte à la Sûreté de l'État et sous le coup d'un mandat d'arrêt, Moïse Katumbi, candidat unique de l'opposition pour l'élection présidentielle, a obtenu l'autorisation de se faire soigner à l'étranger. Mais à condition, «(de) ne pas s'exprimer bruyamment sur le dossier entre les mains de la justice», a précisé le porte-parole du gou-

vernement, Lambert Mende.

Ces remous politiques ne menacent-ils pas les avancées sociales en chantier en RDC ? «Les mutuelles se sont développées au Sud-Kivu dans un contexte de violence extrême, rappelle Luc Dusouliez. Et puis un changement éventuel de majorité ne se traduirait pas par un changement de cap, tant les besoins sont criants».

Pas d'émeutes à craindre, donc ? «La préoccupation majeure de la plus grande partie de la population est de survivre, et des troubles sont possibles, mais pas nécessairement pour motifs politiques. De nombreux Congolais souhaitent pourtant avoir leur mot à dire. Mais sans se faire trop d'illusions sur le changement qui pourrait en découler.» ■ **Phi. Lo.**